Glorieuses

PARC NATUREL MARIN DES GLORIEUSES

Conseil de gestion du 21 mars 2017

Délibération PNMG_2017_01

Adoption du relevé de décisions de la séance précédente du 2 décembre 2016

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-32, R334-33, R. 334-35 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-245 du 22 février 2012 portant création du Parc naturel marin des Glorieuses,

Vu l'arrêté conjoint n°2012-89 du 17 août 2012 portant nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses, modifié par les arrêtés conjoints n°2013-11 du 21 février 2013, n°2013-60 du 26 septembre 2013 et n°2015-32 du 24 avril 2015 et n°2016-147 du 17 novembre 2016,

Vu la délibération n°2016-24 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 6 juillet 2016 portant approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1:

Le projet de relevé de décisions de la séance du 2 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses,

Bernard CRESSENS



Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses Séance du vendredi 2 décembre 2016 Relevé de décisions approuvé le 21 mars 2017

Cette réunion du Conseil de gestion s'est tenue en audioconférence depuis quatre points géographiques :

- Paris : antenne parisienne des TAAF
- Ile de La Réunion, Saint-Pierre : siège des TAAF, antenne du Parc naturel marin des Glorieuses
- Ile de La Réunion, Saint-Denis : IRD
- Mayotte : siège du Parc naturel marin à Iloni

OUVERTURE DE SEANCE

La séance est présidée par **M. Bernard CRESSENS**, président du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses. Il remercie l'ensemble des membres du Conseil de gestion pour leur présence.

M. CRESSENS informe les membres de la récente désignation de M. Daniel ALI, en tant que suppléant de Michel CHARPENTIER. Il est le nouveau président de l'association OULANGA NA NYMBA, qui succède à Jeanne WAGNER, qui a quitté cette fonction suite à son recrutement au Parc.

Il fait ensuite un point sur les absences et les procurations.

Après avoir constaté que le quorum est réuni, le Président ouvre la séance.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

- Approbation du relevé de décisions du conseil de gestion du 8 mars 2016 ;
- Bilan sur l'avancement de la mise en oeuvre du programme d'actions 2016 ;
- Echanges sur l'avant-projet du programme d'actions 2017;
- Point d'information sur l'Agence Française de la Biodiversité (AFB);
- Questions diverses.

M. CRESSENS demande aux membres s'ils ont des remarques sur l'ordre du jour ou s'ils ont des questions diverses à ajouter.

Aucune remarque ou demande n'est formulée par les membres.

Décision L'ordre du jour est validé.

APPROBATION DU RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL DE GESTION DU 8 MARS 2016

En l'absence de remarques des membres sur le projet de relevé de décisions, ce dernier est soumis à l'approbation du conseil de gestion.

Décision

Le relevé de décisions de la réunion du conseil de gestion du 8 mars 2016 est approuvé à l'unanimité

Délibération 2016_05

BILAN SUR L'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS 2016

ECHANGES SUR L'AVANT-PROJET DU PROGRAMME D'ACTIONS 2017

Ces deux points sont présentés simultanément, la présentation de l'état d'avancement d'un projet 2016 faisant l'objet, dans la continuité, de la présentation de ses éventuels développements en 2017. Ils ne font pas l'objet d'un vote, mais uniquement de points d'information et de discussions.

Le présentation générale est assurée par Clément QUETEL. Pour les éléments faisant l'objet de présentations plus détaillées, la parole est cédée à d'autres membres de l'équipe du Parc :

- Suivi du blanchissement des récifs coralliens, programme BECOMING -> Isabelle BEDU;
- Etat initial de la qualité de l'eau -> Clément LELABOUSSE ;
- Tableau de bord du Parc -> Cécile PERRON;
- Projet COPRA (BEST 2.0) -> Katia BALLORAIN.

Les principaux échanges portent sur :

- L'épisode de blanchissement corallien enregistré au niveau régional en 2016, et la collaboration mise en place dans le cadre du programme BECOMING entre les scientifiques, les gestionnaires et les décideurs pour la réalisation d'un suivi de ce phénomène à La Réunion, Mayotte et les îles Eparses.
- L'importance de poursuivre les suivis « Qualité de l'eau » engagés dans le cadre du X^eFED, en maintenant sur place un réseau fonctionnel de sondes qui pourront être relevées régulièrement et dont les données pourraient être partagées avec la communauté scientifique.
- L'intérêt d'une consultation par mail du Conseil de gestion avant de déposer des demandes de financement (type BEST 2.0), lorsque le calendrier de l'appel à projets le permet.
- L'intérêt de corréler les déclarations de pêches dans l'archipel des Glorieuses récoltées dans le cadre des enquêtes SIH réalisées depuis Mayotte avec les observations des gendarmes en détachement sur Grande Glorieuse, de manière à pouvoir évaluer la fiabilité des déclarations de pêche. Il est précisé que les données issues des enquêtes SIH sont traitées par l'Ifremer.
- L'avancement du projet porté par les TAAF visant à interdire la pose de DCP et la pêche sur ces dispositifs dans la ZEE des Glorieuses, et sur la pertinence de maintenir l'action relative à l'organisation en 2017 d'un groupe de travail sur les DCP. Il est préconisé par les membres de mettre en suspens cette dernière action dans l'attente d'une réponse des ministères saisis par les TAAF, et de la tenue du groupe de travail sur les DCP prévu par la CTOI.

- La surveillance dans la ZEE des Glorieuses et l'enjeu majeur qu'elle représente pour stopper la pêche illégale. Il est évoqué la possibilité de s'appuyer sur de nouvelles technologies (drones, imagerie satellite, vidéo surveillance sur l'île du Lys, etc.) pour optimiser la stratégie mise en œuvre, et l'importance de rechercher des solutions efficaces, effectives et collectives. Il est proposé de mettre en place un groupe de travail piloté par les TAAF et associant la DMSOI, les FAZSOI et le Parc, pour mener une réflexion globale sur les moyens de surveillance à mettre en œuvre et sur les perspectives de mutualisation.
- L'intérêt que représente l'acquisition de nouvelles images hyperspectrales pour la caractérisation des habitats benthiques et le suivi de leur évolution dans le périmètre du Parc. Il sera nécessaire de bien caler ce projet en amont avec la communauté scientifique puis de consulter les membres par voie électronique pour validation.
- La co-présidence de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI) par la France et Madagascar à partir de 2017, et l'importance de profiter de ce contexte favorable pour avancer sur le projet d'acquisition de connaissances sur le Banc de la Cordelière, en privilégiant le canal scientifique pour construire des programmes de recherche sur les récifs coralliens en coopération avec Madagascar, sous réserve de l'accord formel du Préfet, en fonction du contexte diplomatique.
- La nécessité de prioriser les actions prévues en 2017 au regard des incertitudes sur le budget et les moyens humains du Parc, dans le contexte de disparition de l'Agence des aires marines protégées et de création de l'Agence française pour la biodiversité.

POINT D'INFORMATION SUR L'AGENCE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITE (AFB)

Présentation de l'AFB par Isabelle BEDU

Cette présentation n'appelle pas d'observation.

PROCHAIN CONSEIL DE GESTION

Après échanges, il est proposé que le prochain conseil de gestion se tiendra en physique la deuxième quinzaine de mars.

Les points prévisionnels de l'ordre du jour sont :

- Approbation du rapport d'activités 2016 ;
- Approbation du programme d'action 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Séance du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses du 2 décembre 2016 Liste des participants

Membres présents ou représentés.

M. Bernard CRESSENS, représentant d'une association nationale de protection de l'environnement, Président du Conseil de gestion.

Mme. Anne TAGAND, Secrétaire Général des Terres australes et antarctiques françaises, représentante de l'Etat.

- M. Alexandre TROUVILLIEZ, représentant du Chef de district des îles Eparses, représentant de l'Etat.
- **M. Cédric MARTEAU**, Directeur de la Conservation du Patrimoine Naturel des Terres australes et antarctiques françaises, représentant de l'Etat.
- **M. Nicolas MARIEL,** représentant du Directeur de la mer du sud de l'océan Indien, représentant de l'Etat.
- **M. Emmanuel REUILLARD**, représenatant du Commandant de la zone maritime du sud de l'océan Indien, représentant de l'Etat.
- **M. Abdallah TOILIBOU,** représentant des organisations représentatives des professionnels, représentant de la pêche artisanale mahoraise.
- **M. Régis MASSEAUX**, représentant des organisations représentatives des professionnels, représentant de la pêche artisanale mahoraise.
- **M. Yannick STEPHAN**, représentant des organisations représentatives des professionnels, représentant des activités professionnelles de nautisme.

Mme Violaine DULAU, représentante d'une association intervenant pour la protection de l'environnement en océan Indien (Globice).

M. Daniel ALI, représentant d'une association de protection de l'environnement mahoraise.

Mme Isabelle AUTISSIER, personnalité qualifiée, membre du Conseil consultatif des Terres australes et antarctiques françaises.

Mme Patricia RICARD, personnalité qualifiée, membre du Conseil consultatif des terres australes et antarctiques françaises.

Mme Pascale CHABANET, personnalité qualifiée, spécialiste des récifs coralliens.

M. Jérôme BOURJEA, personnalité qualifiée, spécialiste de la mégafaune marine.

Membres ayant donné procuration

- M. Francis MARSAC, personnalité qualifiée, spécialiste en halieutique, donne procuration à Mme Pascale CHABANET.
- M. Jean-Pierre CHARPENTIER, personnalité qualifiée, Président du conseil consultatif des Terres australes et antarctiques françaises, Vice Président du Conseil de gestion, donne procuration à M. Cédric MARTEAU.

Membres excusés.

M. Yvon RIVA, représentant des organisations représentatives des professionnels, représentant de la pêche hauturière (Orthongel).

M. Patrick LEBRETON, personnalité qualifiée, membre du Conseil consultatif des Terres australes et antarctiques françaises.

Mme Bichara BOUHARI-PAYET, présidente du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte.

Commissaires du Gouvernement.

Mme Géraldine GODINEAU, représentante de Mme Cécile POZZO DI BOGO, Préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises.

Excusé : **M. Dominique SORAIN**, Préfet de la Réunion, délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer dans la zone maritime sud de l'océan Indien.

Participants non membres du Conseil de gestion, membres de l'équipe technique du Parc

Mme Cécile PERRON, directrice déléguée du Parc naturel marin des Glorieuses.

Mme Isabelle BEDU, directrice adjointe du Parc naturel naturel marin des Glorieuses.

M. Clément LELABOUSSE, chargé de mission « qualité de l'eau ».

Mme Katia BALLORAIN, chargée de mission « mégafaune marine ».

M. Clément QUETEL, chargé de mission Parc naturel marin des Glorieuses.

Participants non membres du Conseil de gestion, en qualité d'observateur

Mme Annick SIMON, Chargée de mission "animation des politiques publiques maritimes" à la Direction de la mer Sud océan Indien (DMSOI), en charge du secrétariat du Conseil maritime ultramarin du bassin sud océan Indien (CMUB), en visite à Mayotte.